

MANIPULATION DES MOYENS DE SECOURS

MODALITES DE LA FORMATION

DUREE : 2 h

PARTICIPANTS : 12 maximum

RECYCLAGE : Annuel

PUBLIC : Personnels désignés

PRE-REQUIS : Maîtriser le français

ENCADREMENT : Formateur incendie

CERTIFICATION : Attestation individuelle

TARIF : Etablissement d'un devis sur demande

LIEU : Intra-entreprise

CONTENU DE LA FORMATION

Présentation des risques quotidiens dans l'entreprise

- Dangers de l'incendie,
- Statistiques des assurances.

L'organisation de la sécurité dans l'établissement

- Connaissance de l'établissement,
- Connaissance:
- Rôles des acteurs de la sécurité incendie
- Consigne générale incendie

Le feu

- La combustion
- La combustion,
- La théorie du triangle du feu,
- Les différentes classes de feux,
- Les agents extincteurs,
- Moyens et procédés d'extinction.

Les risques

- Encombrement des circulations et issues de secours,
- Travaux par points chauds

Le système de sécurité incendie

- Découverte des capacités du système installé,
- Provoquer l'alarme.

Démonstration d'efficacité des agents extincteurs sur différentes classes de feu,

Extinction par les stagiaires sur feux réels aux moyens d'extincteurs et RIA.

MODALITES D'EVALUATION :

- QUIZZ
- Évaluation pratique

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Savoir mettre en œuvre un moyen d'extinction,
Connaître les notions élémentaires de prévention,
Connaître l'organisation générale de la sécurité.

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET EVALUABLES

A l'issue de cette formation, le stagiaire est capable de mettre en œuvre un moyen de secours adapté à la situation.



NOS RECOMMANDATIONS

Cet enseignement comprenant des exercices pratiques, prévoir une tenue décontractée. Eviter les matières synthétiques et privilégier des chaussures plates.

LES AVANTAGES DE FORSECURE

Manipulation des moyens de secours sur feu réel (bac à feu écologique)

Chaque stagiaire manipule :

- chacun des types d'extincteurs
- RIA du site

Un support pédagogique par stagiaire adapté au site.

Actualisation du registre de sécurité de l'entreprise

Concepteurs de la formation certifiés INSSI du CNPP

RAPPEL REGLEMENTAIRE ET CONTRACTUEL

Article R4227-28 du **Code du Travail** :

L'employeur prend toutes les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs

Organisation de la sécurité en application de la **règle APSAD R6**